

FORESTIERS PRIVÉS DU CANTAL

(Syndicat professionnel)
Maison de la Forêt Privée
39, avenue Georges Pompidou - 15000 AURILLAC
☎ 04.71.63.61.00 - Email : sylviculteurs15@hotmail.com



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU VENDREDI 03 JUIN 2016

Le 03 juin 2016, les Forestiers Privés du Cantal étaient accueillis par Monsieur MAZET représentant Monsieur le Maire du Rouget à l'occasion de leur assemblée générale.

Le Président, Jacques LACOSTE, ouvre la séance, remercie les personnalités présentes, parmi lesquelles Monsieur SIEBERT, Directeur Départemental des Territoires, représentant M. le Préfet du Cantal accompagné de Monsieur Jean-François GARSAULT, chef de l'unité forêt de la Direction Départementale des Territoires, Monsieur Michel CABANES représentant du Conseil Départemental, Madame Anne-Marie BAREAU, Présidente de l'Union Régionale des Forêts d'Auvergne, Monsieur Christian LACARRIERE, Président de l'AFCC, Monsieur Edouard de BONNAFOS, Président du Syndicat de la Propriété Rurale, Monsieur Pierre LACOSTE, représentant la Fédération des chasseurs du Cantal, Monsieur François-Xavier LEBRETON, représentant Monsieur ESCURE Patrick, Président de la Chambre d'Agriculture, Monsieur Jérôme CASTANIER d'Unisylva.

Les personnalités excusées : Alain CALMETTE, Député du Cantal, Jacques MEZARD, Sénateur du Cantal, Patricia BENITTO et Dominique BEAUDREY Conseillières Départementales, Marie-Laure BELLEMIN-BESSE, Présidente de PEFC Auvergne, François MONTAGNON, Office National des Forêts, Arnaud de MONTLIVault, Président du CRPF Auvergne, Anne-Laure SOLEILHAVOUP, Directrice du CRPF Auvergne, Philippe du VIVIER, Président du Syndicat 03, Michel RIVET, Président du Syndicat 43, Pierre FAUCHER, Président du Syndicat 63.

Le Président informe également l'assemblée de l'absence de Jacques CROS, ancien président du Syndicat et Vincent ROQUETTE, administrateur, pour cause de santé. Nous leur souhaitons un prompt rétablissement.

A l'ordre du jour :

- Examen du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 Juin 2015.
- Rapport d'activités 2015.
- Compte financier 2015, budget prévisionnel 2016 et cotisation 2017.
- Informations Fédération Nationale.
- Fusion et mutualisation.
- Présentation du site Bois d'Auvergne.
- Evolution des cours du bois.
- Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.
- Intervention de la Fédération des Chasseurs du Cantal.
- Questions diverses.
- Interventions des personnalités.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 juin 2015

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**"une forêt privée gérée et préservée
par un réseau d'hommes compétents
au service des générations futures"**

2. Rapport d'activité 2015

Le président Jacques LACOSTE présente le rapport d'activités, en rappelant l'organisation fonctionnelle du syndicat, il s'appuie sur Nicolas de MENTHIERE pour la liaison avec la fédération nationale, délègue à Gilles MOREL la liaison économique et régionale, et à Jean-Pierre BOS la gestion financière.

Le président rappelle le travail réalisé pour la défense des intérêts des sylviculteurs dans les différentes instances : La SAFER, qui a eu avec la nouvelle loi une augmentation de ses attributions en forêt, nous sommes sollicités tous les mois dans la participation aux comités techniques départementaux. Les CDPENAF, instance qui se réunit tous les mois pour octroyer les autorisations d'utilisation des espaces naturels, agricoles ou forestiers dans le cadre de la loi montagne. Dans les relations cynégétiques, le président propose de consacrer un chapitre pour faire le point de nos rapports avec les chasseurs dans le cadre du schéma départemental de gestion cynégétique.

Le syndicat a œuvré pour affirmer la mise en place du logiciel de gestion administrative de notre fichier adhérent, cependant toutes les tentatives de demandes d'aides financières pour développer notre réseau d'adhérents se sont soldées par des échecs. Nous poursuivons néanmoins avec nos moyens limités pour améliorer le service et renforcer la mise en place des assurances responsabilité civile et incendie tempête.

Le Président soumet le rapport d'activité 2015 au vote ; il est adopté à l'unanimité.

3. Compte financier 2015 et budget prévisionnel 2016

Le trésorier Jean-Pierre BOS donne lecture du compte financier qui fait apparaître un budget de 31 045 € avec un résultat positif de 798 €.

RECETTES		DEPENSES	
Cotisation et RC adhérents	23 935,00	Cotisation (Fédération Nationale)	9 511,45
Avoir R.C. ASAF 2014	24,09	RC adhérents + ASAF	2 570,60
RC ASAF 2015	1 379,66	Cotisations (URFA, BE 15,...)	990,00
Rappel RC ASAF 2014	246,45		
Mission, réception (A.G.)	640,00	Mission, réception (A.G. ; C.A.)	1 589,60
Subvention (PPRDF 2014)	4 600,00	Frais d'envois	1 021,86
Contribution (Unisylva)	200,00	Photocopies	867,73
		Loyer	886,37
		Secrétariat	9 306,88
		Téléphone	423,84
		Frais de déplacements	1 542,96
		Communication (bulletin régional)	505,00
Salon « Panorabois »	0,00	Salon « Panorabois »	419,50
		Abonnements «Forêts de France»	441,00
		Contrat de gestion « logiciel »	120,00
Divers, imprévus (panneaux)	20,00	Divers, imprévus (remboursement cotisation)	49,53
	31 045,20		30 246,32
Solde positif	798,88		

Les budgets prévisionnels à venir devront se passer de l'attribution de la subvention du Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier, le syndicat est condamné à l'indépendance de son équilibre financier, et au développement de ses membres pour assurer son efficacité. Le budget prévisionnel 2016 se trouve en déficit si la subvention PPRDF n'est pas attribuée.

RECETTES		DEPENSES	
Cotisation et RC adhérents	25 000,00	Cotisation (Fédération Nationale)	10 000,00
Cotisation et R.C. ASAF	1 500,00	RC adhérents + ASAF	2 600,00
		Cotisations (URFA, BE 15,...)	1 000,00
Mission, réception (A.G.)	1 200,00	Mission, réception (A.G. ; C.A.)	2 000,00
Subvention (PPRDF 2015)	0,00	Participation aux actions structurantes de la filière (plateforme régionale)	0,00
Contribution Unisylva	200,00	Frais de gestion (timbres, photocopies...)	1 500,00
		Loyer	900,00
		Secrétariat	9 500,00
		Téléphone	400,00
		Frais de déplacements	2 200,00
		Manifestation forestière	600,00
Divers	100,00	Divers, imprévus	300,00
	28 000,00		31 000,00

De fait le trésorier, Jean-Pierre BOS, propose une augmentation de la cotisation pour 2017 avec une part fixe de 16 € et 1,70 € par hectare.

Le président présente ensuite les chiffres de l'évolution des adhérents qui s'élèvent à 436 membres pour une surface de 11 142 ha ; ces chiffres sont sensiblement identiques à l'année précédente.

Le compte financier et le budget prévisionnel sont mis au vote et adoptés à l'unanimité.

4. Fusion et mutualisation

Anne-Marie BAREAU, présidente de l'Union des Forêts d'Auvergne rappelle qu'elle fédère les quatre syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs d'Auvergne, et que son rôle est de mutualiser les actions pour renforcer le travail de chacun et mieux faire entendre la voix de nos adhérents. Dans le contexte de la nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes, le travail de l'URFA est de préparer la fusion des départements en renforçant la place des représentations départementales.

Cette nouvelle grande région regroupe 660 000 propriétaires forestiers, 900 entreprises forestières, 480 000 emplois, c'est une force indéniable dans l'économie du territoire.

Le rôle de l'URFA, c'est aussi de mutualiser le travail de chacun pour élaborer un bulletin d'information plus riche et plus diversifié pour amener plus d'informations à nos adhérents. Il faut cependant conserver en Auvergne notre spécificité de gestion de la mission haies qui est née dans le Cantal, qui correspond bien à notre territoire et prend une importance notable dans la conservation de la biodiversité recherchée par les pouvoirs publics.

5. Informations nationales présentées par Nicolas de MENTHIERE

Le Vice-président du Syndicat, Nicolas de MENTHIERE a suivi le travail élaboré à la Fédération Nationale par Fransylva, il présente les quatre axes d'orientations stratégiques de Fransylva

1. Promouvoir et défendre le patrimoine forestier des propriétaires privés
2. Augmenter le nombre d'adhérents, renforcer le réseau des syndicats et unions régionales par le développement de l'accompagnement et des services rendus par la fédération
3. Faire évoluer l'image du sylviculteur
4. Renforcer la fédération à l'international : Europe et au-delà

Le PNFB, Programme National de la Forêt et du Bois, prévu par la loi d'avenir du 13 octobre 2014, et adopté par le conseil supérieur de la forêt, le 8 mars 2016.

Ce programme prévoit quatre objectifs :

- Créer de la valeur dans le cadre de la croissance verte en gérant durablement la ressource disponible en France, pour la transition « bas carbone ». Cela représente un objectif de plus 12 millions de mètres cubes de bois mobilisé à horizon 2026, soit 65 % de l'accroissement annuel, dont 0.51 millions de mètres cubes en Auvergne.
- Répondre aux attentes des citoyens et s'intégrer à des projets de territoires. Garantir la multifonctionnalité de la forêt par une gestion durable.
- Conjuguer atténuation et adaptation des forêts au changement climatique
- Développer des synergies entre forêt et industrie.

- Dans les deux ans suivant l'édiction du programme national de la forêt et du bois, un programme régional de la forêt et du bois (PRFB) doit être mis en place pour adapter les orientations à chaque région.
- Il sera élaboré par la commission régionale de la forêt et du bois en concertation avec les acteurs.

Le power point de présentation établi par Nicolas de MENTHIERE est mis en ligne sur le site Fransylva : www.fransylva.fr/n/espace-adherents/n:984

6. Evolution des cours du bois

Gilles MOREL présente une note de conjoncture sur les différents produits bois.

- Bois Energie : ralentissement des projets d'installations de chaufferies, lié au cours du pétrole, poursuite des approvisionnements des chaufferies existantes, mais avec une consommation plus faible liée au climat plus clément.
- Bois de chauffage : faible consommation hivernale, conjuguée avec un stock déjà surabondant, demande et prix en baisse.
- Trituration résineuse et feuillue : par contrecoup, la baisse des produits de l'énergie, et la perte localement du marché de la carbonisation rendent le marché panneautier et papetier, plus timide.
- Bois d'emballage : bonne demande, mais stabilisation ou légère baisse, liée à l'activité économique.
- Charpente industrielle : demande soutenue, prix stabilisés, demande plus forte sur le douglas.
- Charpente traditionnelle : baisse du volume, de la demande et des prix, baisse également des gros douglas.
- Chêne : demande soutenue et prix en hausse.
- Hêtre : quelques espoirs de frémissement du marché.
- Peupliers : stabilité de la demande sur des marchés de petits volumes.

Les statistiques suivies par la Fédération Nationale du Bois, France Bois Forêt, l'INSEE et la Banque de France, donnent néanmoins une évolution positive de 2.5 à 4 % de chiffre d'affaire des scieries sur les douze derniers mois, et de 0.5 à 4 % sur les chiffres de la transformation.

Le dossier de présentation des cours du bois et de l'évolution des statistiques présenté par Gilles MOREL est mis en ligne sur le site Fransylva : www.fransylva.fr/n/espace-adherents/n:984

7. Présentation du Site Bois d'Auvergne

Gilles MOREL présente ensuite le travail réalisé par la filière bois d'Auvergne pour la réalisation du site www.boisdauvergne.com dédié aux propriétaires forestiers.

Ce site permet à un propriétaire relié à internet de naviguer gratuitement pour appréhender la gestion de ses parcelles forestières. La première étape est la localisation des parcelles grâce à une cartographie dynamique et à la superposition du plan cadastral, de la carte IGN, de la photographie aérienne.

Pour la gestion des parcelles des itinéraires techniques sont proposés aux propriétaires novices, les projets de travaux sylvicoles et de récoltes sont facilités par la possibilité de réaliser en ligne une carte du projet.

Un module permet de gérer ses chantiers, de trouver un professionnel dans une liste avec les spécificités de chacun, un espace foncier forestier permet de proposer des parcelles à la vente, ou de rechercher des parcelles à acheter.

Les professionnels inscrits sur ce site peuvent recevoir des offres de travaux ou de mise en marché de bois, ils peuvent également réaliser un certain nombre de démarches en ligne, notamment les déclarations de chantier.

8. Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

Intervention du président Jacques LACOSTE

Le nouveau schéma départemental de gestion cynégétique a été validé le 12 juillet 2015 après 6 mois de négociation difficile, et grâce à l'appui de la Direction Départementale des Territoires.

C'est l'aboutissement d'un long travail ; le président souligne dans cet accord, l'appui efficace mené de concert avec Isabelle GIBERT-PACAULT du CNPF, et Christelle BALLUT de l'ONF.

Nous avons déjà observé des changements significatifs dans le positionnement de l'administration quand les propositions des ACCA n'étaient pas en corrélation avec les objectifs du schéma.

Si la nouvelle loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt nous donne quelques prérogatives et espoirs, il n'en demeure pas moins que nous devons continuer à convaincre sur le terrain afin de peser sur les orientations futures, et de s'assurer d'une réalisation effective des prélèvements.

Intervention du représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs.

Malgré des relations quelquefois difficiles, Monsieur Pierre LACOSTE se félicite du travail de concertation réalisé avec les chasseurs. L'année 2016 est marquée par l'aboutissement du schéma cynégétique élaboré avec la concertation des partenaires, et notamment des forestiers. Il souligne l'impérieuse nécessité de tisser de bonnes relations avec les chasseurs, de communiquer pour établir des indicateurs plus objectifs pour établir les plans de chasse.

Les demandes de plan de chasse sont à la hausse avec le détail ci-dessous

2300 cerfs et biches avec un taux de prélèvement de 90 %	
4971 chevreuils	94 %
232 chamois.....	70 % et 237 mouflons.

Il faut communiquer pour prélever plus là où le risque est plus important. Mais ce sont les ACCA et les chasseurs eux-mêmes qui doivent en être convaincus, pour cela les forestiers doivent sensibiliser sur les projets de plantation qui deviennent des zones à risques.

Monsieur Pierre LACOSTE souligne, que les chasseurs ont besoin des forestiers pour assumer leur passion, mais les forestiers ont besoin des chasseurs pour assurer la croissance des forêts.

Il est convaincu qu'il est nécessaire d'associer les propriétaires forestiers à la vie des pays de chasse.

9. Intervention de Monsieur LACARRIERE Président de l'AFCC.

Monsieur LACARRIERE présente l'Association Forestière pour le développement de la forêt dans la Châtaigneraie Cantalienne. Cette association, est née d'une poignée de propriétaires forestiers passionnés par la forêt, et qui souhaitent valoriser leurs parcelles. Cette association souhaite travailler avec le CNPF et le Syndicat pour échanger et regrouper le foncier, former les propriétaires pour gérer la forêt, réaliser des ventes de bois et travaux sur ces parcelles.

Les propriétaires qui souhaitent s'associer à ce projet sont les bienvenus.

10. Intervention de Monsieur SIEBERT, Directeur Départemental des Territoires

Le président donne ensuite la parole à Monsieur SIEBERT, qui représente Monsieur le Préfet du Cantal, et se félicite d'avoir participé à nos travaux.

Il rappelle que l'enjeu de la fusion qui constitue la nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes placera ce territoire au deuxième rang de la surface forestière, et au troisième rang de la récolte de bois en France.

Les départements d'Auvergne ont un rôle à jouer dans la mise en place du Plan National de la Forêt et du Bois, ils ont déjà fait preuve d'efficacité dans le développement de la mobilisation du bois et ont une carte à jouer. Cette fusion est une opportunité pour l'avenir, qu'il faut mettre en œuvre par la participation au programme qui va être décliné au niveau régional.

Ce programme est bâti sur la multifonctionnalité de la forêt, gérée durablement, tout en dynamisant la mobilisation des bois.

Monsieur SIEBERT se félicite de constater que le monde des forestiers et le monde des chasseurs se sont découverts dans la validation du schéma de gestion cynégétique.

Il est conscient que la gestion durable de la forêt nécessite une baisse sensible des populations et il espère qu'après cette étape, la communication entre ces deux mondes permettra le suivi des populations pour assurer la cohérence de ce schéma.



L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la réunion à 12 h 30.

Les adhérents se retrouvent pour prendre un repas en commun au restaurant «Roussilhe» au Rouget. Le Président propose le programme de l'après-midi avec la visite de la propriété de Monsieur BEX sur la commune de Saint Mamet la Salvetat, animée par Isabelle GIBERT-PACAUULT et Lionel DEPEIGE du Centre National de la Propriété Forestière.

Le secrétaire,

Gilles MOREL

Le Président,

Jacques LACOSTE